

CONSEIL MUNICIPAL : séance ordinaire du 16 Décembre 2016  
à 09 heures sous la Présidence de Mr le Maire.



Compte rendu Réunion  
extraordinaire

\*\*\*\*\*

**PRESENTS :** Mrs Michel TRAINAUD, *Maire*, Mr. Christian VIGNAUD, Philippe TURQAT, *Maires Délégués*, Mr Michel LAIDET, Mme Dominique MANCIA, Mr Michel MAROT, Mr Jean-Pierre VIDAL, Mme Véronique COUILLAUD, Mr Jean AUBOUIN, Mme Laurence VANDESTICK, Mr Clarisse ROYUX *Adjoints*, Mrs Philippe MARCHESSON, Éric MASSE, Mme Marie-Noëlle GRAFFEUILLE, Mrs Bertrand SAVARIT, Jean-Luc BOUTIN, Mmes Françoise ROY, Véronique ROBERT-MORISSET, Marie-France DUMOUT, Béatrice BLIN, Marie-Françoise CHAILLOU, Emmanuelle HARMAND, Mrs Bernard FOURNIER, Stéphane BOYELDIEU, Hervé PATTE, Frédéric LACROIX, Hervé FAURE, Mme Annick FAURE, Mr Christian BERTON, *Conseillers*.

**Excusés :** Mme Nicole LANFRANCHI, François BONNEAU, Éric AUDEBERT, Mme Mélina MASSE, Mrs Billy MONTHUBERT, Stéphane DROUET, Jean-Claude MASSARD, Jean-Christophe AUDEBERT, Mme Line MICHAUD, Armelle VALLEE, Yolande BARATHE.

**Assistaient à la réunion** Mr BOISNIER Jean-luc (Secrétaire général)  
*Madame Emmanuelle HARMAND est désignée secrétaire de séance.*

**1- Demande de retrait des communes du SIAEP d'Auge Charente :**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que dans le cadre de la prise de compétence eau potable par la communauté de communes du Rouillacais, les communes de Anville, Auge Saint Médard, Bonneville, Gourville, Marcillac-Lanville, Mons, Montigné et Rouillac ont demandé à se retirer du SIAEP d'Auge Charente au 31 décembre 2016 afin que la communauté de communes puisse exercer cette compétence dès le 31 décembre sur l'ensemble de son territoire.

Il précise que dans le cas contraire, après la fusion des syndicats prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la communauté de communes siègerait, pour les communes concernées, au Syndicat Nord-Ouest Charente issu de la fusion avec possibilité de s'en retirer au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Il indique que le SIAEP d'Auge Charente s'est prononcé favorablement à ces retraits par délibération du 9 décembre 2016.

Il rappelle que ce retrait est conditionné à l'accord des communes membres du syndicat à la majorité qualifiée (la moitié des communes représentant les deux tiers de la population ou les deux tiers des communes représentant la moitié de la population).

Monsieur le Maire propose en conséquence de délibérer pour accepter le retrait des communes précitées du SIAEP d'Auge Charente au 31 décembre 2016 afin que la communauté de communes puisse exercer dès cette date la compétence eau potable sur l'ensemble de son territoire.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**ACCEPTE** le retrait des communes de Anville, Auge Saint Médard, Bonneville, Gourville, Marcillac-Lanville, Mons, Montigné et Rouillac du SIAEP d'Auge Charente au 31 décembre 2016.

Fin de séance à 09h15.

Le Maire,



Michel TRAINAUD